

**Objet : Programme international de suivi des acquis des élèves (PISA 2009)**

**Réseaux : Organisé - CF**

**Niveaux et services : SECONDAIRE**

**Période : Année scolaire 2008-2009**

- Aux Chefs d'établissement d'enseignement secondaire du réseau d'enseignement organisé par la Communauté française.

**Autorité** : Ministre de l'Enseignement obligatoire

**Signataire** : Christian Dupont

**Documents à renvoyer** : NON

**Nombre de page(s)** : 1

**Mots-clés** : PISA, évaluations internationales

Madame la Préfète, Monsieur le Préfet,

Comme la plupart des autres systèmes éducatifs européens, vous savez que les écoles secondaires de la Communauté française participent depuis près de dix ans déjà au Programme international de suivi des acquis des élèves, plus communément appelé « l'enquête PISA ».

Si nous connaissons les propriétés particulières, les atouts et même les limites de cette évaluation des savoirs et des compétences maîtrisées par les élèves de quinze ans, celle-ci n'en demeure pas moins un outil original de qualité qui, parmi bien d'autres, se révèle particulièrement intéressant en vue d'un pilotage efficace du système éducatif de la Communauté française.

Cette étude internationale, qui a lieu tous les trois ans, a déjà été organisée trois fois en Communauté française (PISA 2000, PISA 2003, PISA 2006) et une quatrième édition est actuellement en cours (PISA 2009). A cette fin, une partie des écoles secondaires en Communauté française ont déjà été, ou vont être prochainement, contactées par l'Université de Liège (responsable scientifique de l'étude PISA pour la Communauté française) afin que certains de leurs élèves fassent partie de l'échantillon testé.

La passation effective de l'épreuve par les élèves aura pour sa part lieu au printemps 2009.

Je me permets d'insister auprès de chaque chef d'établissement du réseau d'enseignement organisé par la Communauté française pour que la participation de son école secondaire à l'échantillon PISA soit, le cas échéant, assurée dans les meilleures conditions et sans exception. Il en va de la réussite de l'étude PISA elle-même et de sa garantie scientifique mais également de l'image de la Communauté française au sein des institutions internationales et auprès des systèmes éducatifs voisins.

Je vous rappelle également que la participation à l'étude PISA est totalement anonyme, les élèves et les établissements scolaires participants ne pouvant en rien être identifiés par la suite.

Je vous remercie pour votre précieuse collaboration.

**Christian DUPONT**